

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3997

27 décembre 2014

SOMMAIRE

Campus	191811	GEE Hospitality Group S.A.	191816
Comptoir Foncier de Niederkorn S.A. ..	191810	Gesteam S.à r.l.	191814
Concept 4	191811	Interior Art Estate	191836
Condor International S.A.	191811	Look Group 1 S.à r.l.	191812
CPRN Sàrl	191810	MC-MAS S.à r.l.	191817
Crawfresh Import S.A.	191810	Miron S.A.	191816
CVI Leeds Waterside S.à r.l.	191811	Nais Fund of Funds	191817
Cybel Carbon	191810	Nemo Entertainment S.A.	191816
Decennium Investments S.A.	191812	NGP IV Managers	191844
Design S.à r.l.	191810	Niederlande Immo Beteiligungs I A.G. ..	191817
Euromeca S.à r.l.	191856	North REOF Holding S.à r.l.	191817
European Financial Group EFG-S.A.	191815	Novaki S.A.	191818
Factory 4 S.A.	191854	Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.	191824
Faune Holding S.A.	191815	Rozier S.à r.l.	191812
FDM Investment Corporation Soparfi ..	191815	RVI Holding S.A.	191813
Fenster-Eck S.à r.l.	191815	Shco 87 S.à r.l.	191820
Finial Sàrl	191813	Smart Cable S.A.	191828
Fire Event Lux GmbH	191814	Sotogrande LuxCo S.à r.l.	191837
Forester S.A., société de gestion de patri- moine familial	191814	Topper S.à r.l.	191813
Forêts, Parcs & Jardins S.A.	191813	Whitewood (Ring) UK S.à r.l.	191840

CPRN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 253, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014195813/10.

(140218410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Crawfresh Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roudenbesch, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014195815/10.

(140218621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Cybel Carbon, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.876.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 3 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014195821/11.

(140218541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DESIGN S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014195837/11.

(140218758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Comptoir Foncier de Niederkorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.089.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014195802/12.

(140218495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

CVI Leeds Waterside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195819/10.

(140218460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Campus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8268 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.119.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195785/10.

(140219249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Signature.

Concept 4, Société Anonyme.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.812.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la démission en date du 30 novembre 2014 de Monsieur Gérald NEUENS de son poste d'Administrateur, et nomme comme Administrateur à compter du 1^{er} décembre 2014 Monsieur SALVATI Luigi, né le 10/12/1965 à Algrange et demeurant 13 rue du Grand Chemin 57290 SEREMANGE ERZANGE (France), jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

Référence de publication: 2014195804/13.

(140218561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Condor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.693.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 08 décembre 2014

Il résulte dudit procès-verbal:

le renouvellement des mandats de Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 a été accepté;

la démission de la société Kartheiser-Management S.à r.l. ayant son siège social 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été accepté;

la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014195806/21.

(140218593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Decennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 101.679.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la société qui s'est tenu en date du 26 novembre 2014 au siège social que:

- Monsieur Michel de Groot, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur de la société.

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2014195826/17.

(140218815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.810.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'une décision des associés de la Société (les «Associés») en date du 4 décembre 2014 que:

1. Les Associés décident de clôturer la liquidation.
2. Les Associés décident que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans à partir de cette publication au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014196083/18.

(140219394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Rozier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.486.990,63.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.458.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 23 juillet 2014 de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 2 décembre 2014.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au siège social de la société 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014196287/19.

(140218981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195900/9.

(140218909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Topper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 148.797.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195540/11.

(140217249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Forêts, Parcs & Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 4, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 123.306.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 avril 2014

4^e Résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la nomination de Monsieur Stephan Koob, ouvrier, demeurant à L-8523 Beckerich, 14, Dikrecherstrooss en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Le mandat d'administrateur-délégué expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2017.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2014195909/15.

(140218477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

RVI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 55.487.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 décembre 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg;
- Messieurs Freddy DE PETTER a démissionné de son poste d'administrateur;
- Monsieur Rolf PFRÜNDER a démissionné de son poste d'administrateur;
- Monsieur Thierry DEROCLETTE, né le 19 décembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019;
- Monsieur Alexander BREUER, né le 5 mai 1960, ayant son adresse professionnelle au 31, Nüscherstrasse à CH-8022 Zürich, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014196307/19.

(140218413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Fire Event Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 138.341.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09/12/2014.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20 Esplanade -L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014195901/17.

(140218670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.428.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la société qui s'est tenu en date du 26 novembre 2014 au siège social que:

- Monsieur Michel de Groot, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de la société.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2014195919/18.

(140218594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Forester S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.306.

En date du 27 novembre 2014, le Conseil d'Administration de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg est nommé représentant permanent de la société MUTUA (Luxembourg) S.A. pour une durée indéterminée et avec effet au 01 février 2013;

2. Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société FIDES (Luxembourg) S.A. pour une durée indéterminée et avec effet au 01 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORESTER S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014195908/19.

(140219004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

FDM Investment Corporation Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 47.604.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FDM INVESTMENT CORPORATION SOPARFI

Référence de publication: 2014195893/10.

(140219300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Fenster-Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FENSTER-ECK S. à r.l.

Référence de publication: 2014195894/10.

(140218843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

European Financial Group EFG-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.432.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2014 reconduit le mandat de la société FERRER AND PARTNERS CORPORATE SERVICES Sàrl ayant son siège social 40 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326, au poste de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Financial Group EFG S.A.

Référence de publication: 2014195878/14.

(140218443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 29 octobre 2014

Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier, 1963, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur et présidente démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 novembre 2014

M. Julien NAZEYROLLAS a été élu président du conseil d'administration jusqu'à la l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FAUNE HOLDING S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014195892/20.

(140218917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Nemo Entertainment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.368.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce avec effet immédiat le siège social de la société NEMO ENTERTAINMENT S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 142.368 en ses bureaux, 3A, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg ainsi que la convention de domiciliation établie avec cette dernière en date du 02/02/2010.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

AUDITEX SARL

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2014196195/14.

(140218512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2014

Monsieur Alexis DE BERNARDI, Monsieur Jacopo ROSSI et Monsieur Régis DONATI sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Robert REGGIORI est renommé commissaire aux comptes et ERNST & YOUNG S.A. est renommé Réviseur d'entreprises agréée pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

MIRON S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2014196169/16.

(140219267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 6 février 2014. déposé le 7 février 2014 sous la référence L 140024984 et publié le 28 mars 2014 au Mémorial C n° 808 sous la référence 2014019603/25)

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on December 5th, 2014

- The cooption of Mr Olivier OUDIN, private employee, born on October 19th, 1967 in Troyes, France, professionally residing at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, as new Director of the company, is ratified.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 5 décembre 2014

- La cooptation de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014195931/24.

(140219215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Nais Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014196192/10.

(140218953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

MC-MAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R.C.S. Luxembourg B 146.056.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014196158/10.

(140219251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

North REOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 120.564.

Extrait de résolution de l'associé unique prise le 1^{er} Décembre 2014

Veillez noter que le siège social de North REOF Holding Sarl a été transféré de 3, Rue Renert L-2422 Luxembourg à 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Décembre 2014.

Référence de publication: 2014196186/13.

(140218485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Niederlande Immo Beteiligungs I A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 98.069.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 2014

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mme Cornelia METTLEN, de Mr Philippe Olivier BURGER et de Dr Karl Josef HIER, Administrateurs de catégorie A et de Mr Harro Uwe CLOPPENBURG, de Mr Patrick CLOPPENBURG et de Mme Catharina CLOPPENBURG, Administrateurs de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2014 de la société.

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer à nouveau AAD Fiduciaire S.à.r.l., société à responsabilité limitée, existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.237 en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2014 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 décembre 2014.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS I A.G.

Référence de publication: 2014196182/21.

(140219034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Novaki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5425 Gostingen, 16, rue Burg.

R.C.S. Luxembourg B 192.439.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

Ont comparu:

1. Monsieur Guillaume SCHMIT, employé privé, né le 6 octobre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-8390 Nospelt, 2, rue Leck

2. Madame Linda BONVINI, employée privée, née le 2 octobre 1982 à Luxembourg, demeurant à L-4140 Esch sur Alzette, 2 Rue Victor Hugo,

Ici représentée par Monsieur Guillaume SCHMIT, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 novembre 2014 à Nospelt, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de NOVAKI S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Gostingen.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, le syndic professionnel, et la gérance d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière comprenant notamment l'exploitation, l'achat, la vente, la construction et la mise en valeur d'immeubles, bâtis ou non bâtis, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ainsi que l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de marchandises dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie et du développement durable.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUROS) représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31 EUROS chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un administrateur-délégué, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier lundi d'avril à 14 heures, et pour la première fois en l'an deux mille quinze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Guillaume SCHMIT	999 actions
2. Linda BONVINI	<u>1 actions</u>
Total: Mille actions.	1.000 actions

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000 EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille quinze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 850.-€

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

1) Monsieur Guillaume SCHMIT, né le 6 octobre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-8390 Nospelt, 2, rue Leck

2) Madame Linda BONVINI, née le 2 octobre 1982 à Luxembourg, demeurant à 2 Rue Victor Hugo L-4140 Esch sur Alzette

3) Monsieur Marc THIEFELS, indépendant, né le 24 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant à 54 Route des 3 Cantons L-4970 Bettange-sur-Mess

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Guillaume SCHMIT prénommé

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FGA (Luxembourg) SA, situé à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, RCS B 61.096.

5. Le siège social est fixé 16 Rue Burg à L-5425 Gostingen.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guillaume SCHMIT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 26 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15203. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195274/129.

(140217261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Shco 87 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 189.291.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anglesea Capital 6 LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 11, Hill Street, GB - W1J 5LF London, United Kingdom and registered with Companies' House under number OC395535 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled "ne varietur" by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder holds all of the shares of SHCO 87 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 189.291 (the Company).

The Company was incorporated on July 13th, 2014, pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2789 dated October 8th, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder, holding all of the shares of the Company, declares having had notice and full knowledge of the purpose of the present resolutions, which were communicated to it in advance, and waives any convening notices.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,001 (twenty five thousand and one euro) by way of the issuance of 12,501 (twelve thousand five hundred and one) new shares with a par value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares);

(ii) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above item;

(iii) Transfer of the registered office of the Company;

(iv) Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the changes specified under the above item;

(v) Appointment of Mr Patrick Steinhäuser, Mr Philippe Jusseau and Mr Philippe Detournay as managers of the Company;

(vi) Resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager of the Company; and

(vii) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,001 (twenty-five thousand and one euro) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - payment

LSREF3 Lux Investments XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.678 (Lone Star), here represented for the purpose hereof by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney and subscription form, given under private seal, in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on November 4th, 2014,

hereby declares to subscribe to the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euro) (the Contribution).

The said proxy initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The value of the Contribution shall be allocated in full to the share capital of the Company.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned Contribution has been produced to the undersigned notary.

The amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euro) is now available to the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that Lone Star has become the holder of the issued New Shares.

As a consequence of the above, Lone Star, entitled to vote and be represented as stated above, joins the Sole Shareholder to form the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) for the purpose of the following resolutions.

The General Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's corporate capital is fixed at EUR 25,001 (twenty-five thousand and one euro) represented by 25,001 (twenty-five thousand and one) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each."

Third resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

Following the third resolution above, the General Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office is established in Bertrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.”

Fifth resolution

The General Meeting resolves to appoint the following individuals as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr. Patrick STEINHAUSER, legal counsel, born on 21 April 1975, Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Philippe DETOURNAY, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Philippe JUSSEAU, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The General Meeting acknowledges the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. from its mandate as manager of the Company, with effect as of the date hereof.

The board of managers of the Company shall henceforth be comprised of the following persons:

- Mr Patrick STEINHAUSER, manager;
- Mr Philippe JUSSEAU, manager; and
- Mr Philippe DETOURNAY, manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the appearing parties, the attorney-in-fact of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anglesea Capital 6 LLP, un limited liability partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 11, Hill Street, GB - W1J 5LF Londres, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies' House sous le numéro OC395535 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Tulay SONMEZ, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de SHCO 87 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500.-EUR (douze mille cinq cents euros), avec son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.291 (la Société).

La Société a été constituée le 13 juillet 2014, suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 2789 en date du 8 octobre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir été notifié et avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable, et renonce à toutes les formalités de convocation.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 25.001 EUR (vingt-cinq

mille un euros) par l'émission de 12.501 (douze mille cinq cent une) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur au pair comptable de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

(ii) Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(iii) Transfert du siège social de la Société;

(iv) Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(v) Nomination de M. Patrick Steinhäuser, M. Philippe Jusseau et M. Philippe Detournay en tant que gérants de la Société;

(vi) Démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de la Société; et

(vii) Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 12.501.- EUR (douze mille cinq cent un euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) à 25.001.- EUR (vingt-cinq mille un euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - libération

LSREF3 Lux Investments XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.678 (Loan Star), ici représentée pour les besoins des présentes par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration et bulletin de souscription donné sous seing privé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 novembre 2014,

déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 12.501.- EUR (douze mille cinq cent un euros) (l'Apport).

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de l'Apport sera intégralement allouée au compte capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport susvisé a été fourni au notaire instrumentant.

Le montant de 12.501.- EUR (douze mille cinq cent un euros) est maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été démontré au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît que Lone Star est devenu le porteur des Nouvelles Parts Sociales.

En conséquence de ce qui précède, Lone Star, représentée comme indiquée ci-dessus, rejoint l'Associé Unique afin de constituer l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) pour les besoins des résolutions qui suivent.

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à 25.001 EUR (vingt-cinq mille un euros) représenté par 25.001 (vingt-cinq mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société depuis son adresse actuelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Suivant la troisième résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Patrick STEINHAUSER, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société, avec effet à la date des présentes.

The conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick STEINHAUSER, gérant;

- Monsieur Philippe JUSSEAU, gérant; et

- Monsieur Philippe DETOURNAY, gérant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement 1.600.- EUR (mille six cents euros).

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55055. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195481/218.

(140217628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.948.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion European Real Estate Fund IV C.V., a commanditaire vennootschap incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 56474830, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, acting through its general partner Orion Fund IV Partner C.V., a commanditaire vennootschap governed by the laws of The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 56416911, with its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 24, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion Master IV Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°350 dated 13 February 2013. The articles of association of the Company were amended

for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 October 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred thirty euro (EUR 5,330) so as to raise it from its current amount of sixty-six thousand eight hundred seventy euro (EUR 66,870.-) up to seventy-two thousand two hundred euro (EUR 72,200) through the issue of five hundred and thirty-three (533) class A shares, five hundred and thirty-three (533) class B shares, five hundred and thirty-three (533) class C shares, five hundred and thirty-three (533) class D shares, five hundred and thirty-three (533) class E shares, five hundred and thirty-three (533) class F shares, five hundred and thirty-three (533) class G shares, five hundred and thirty-three (533) class H shares, five hundred and thirty-three (533) class I shares, and five hundred and thirty-three (533) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of five thousand three hundred thirty euro (EUR 5,330) so as to raise it from its current amount of sixty-six thousand eight hundred seventy euro (EUR 66,870.-) up to seventy-two thousand two hundred euro (EUR 72,200) through the issue of five hundred and thirty-three (533) class A shares, five hundred and thirty-three (533) class B shares, five hundred and thirty-three (533) class C shares, five hundred and thirty-three (533) class D shares, five hundred and thirty-three (533) class E shares, five hundred and thirty-three (533) class F shares, five hundred and thirty-three (533) class G shares, five hundred and thirty-three (533) class H shares, five hundred and thirty-three (533) class I shares, and five hundred and thirty-three (533) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash.

The Sole Member decides to subscribe to all of the five hundred and thirty-three (533) class A shares, the five hundred and thirty-three (533) class B shares, the five hundred and thirty-three (533) class C shares, the five hundred and thirty-three (533) class D shares, the five hundred and thirty-three (533) class E shares, the five hundred and thirty-three (533) class F shares, the five hundred and thirty-three (533) class G shares, the five hundred and thirty-three (533) class H shares, the five hundred and thirty-three (533) class I shares, and the five hundred and thirty-three (533) class J shares newly issued for the total amount of five hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 532,500).

The new alphabet shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in cash amounting to five hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 532,500), so that the said amount of five hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 532,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the notary.

The total contribution in the amount of five hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 532,500) shall be allocated as follows:

- five thousand three hundred thirty euro (EUR 5,330) to the share capital of the Company; and
- five hundred twenty-seven thousand one hundred seventy euro (EUR 527,170) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seventy-two thousand two hundred euro (EUR 72,200) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fifty-nine thousand seven hundred (59,700) alphabet shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, subdivided into:

- five thousand nine hundred and seventy (5,970) A shares (the "A Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) B shares (the "B Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) C shares (the "C Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) D shares (the "D Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) E shares (the "E Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) F shares (the "F Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) G shares (the "G Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) H shares (the "H Shares"),
- five thousand nine hundred and seventy (5,970) I shares (the "I Shares"), and

- five thousand nine hundred and seventy (5,970) J shares (the “J Shares”).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion European Real Estate Fund IV C.V., une commanditaire vennootschap, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56474830, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, agissant par son associé commandité Orion Fund IV Partner C.V., une commanditaire vennootschap existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56416911, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion Master IV Luxembourg S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°350 en date 13 février 2013. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent trente euros (EUR 5.330) pour le porter de son montant actuel de soixante-six mille huit cent soixante-dix euros (EUR 66.870,-) à soixante-douze mille deux cents euros (EUR 72.200), par l'émission de cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie A, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie B, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie C, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie D, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie E, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie F, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie G, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie H, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie I, et cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent trente euros (EUR 5.330) pour le porter de son montant actuel de soixante-six mille huit cent soixante-dix euros (EUR 66.870,-) à soixante-douze mille deux cents euros (EUR 72.200), par l'émission de cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie A, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie B, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie C, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie D, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie E, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie F, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie G, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie H, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de

catégorie I, et cinq cent trente trois (533) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

L'Associé Unique décide de souscrire toutes les cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie A, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie B, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie C, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie D, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie E, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie F, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie G, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie H, cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie I, et cinq cent trente-trois (533) parts sociales de catégorie J nouvellement émises pour le montant de cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 532.500).

Les nouvelles parts sociales alphabet ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 532.500), lequel montant de cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 532.500) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 532.500) est affecté comme suit:

- cinq mille trois cent trente euros (EUR 5.330) au capital social de la Société; et
- cinq cent vingt-sept mille cent soixante-dix euros (EUR 527.170) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-douze mille deux cents euros (EUR 72.200) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et cinquante-neuf mille sept cents (59.700) parts sociales alphabet ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, subdivisées en:

- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie A,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie B,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie C,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie D,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie E,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie F,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie G,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie H,
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie I, et
- cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) parts sociales de catégorie J.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195290/182.

(140217210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Smart Cable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.476.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, société d'investissement en capital à risque under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B188404,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 26, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint-stock company under the name of Smart Cable S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles) and by any shareholders agreement which may be entered into from time to time between the Company's Shareholders (a Shareholders Agreement).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities subject always to the provisions of any Shareholders Agreement. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by:

- thirty thousand nine hundred eighty-five (30,985) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares); and

- fifteen (15) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares, the Shares and individually the Share);

all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and fully paid up.

The Class B Preferred Shares are preferred shares which do not entitle the holders thereof to voting rights. The holder (s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to receive an annual preferential and cumulative dividend payable before any other dividend distribution. Each Class B Preferred Share will accrue an annual cumulative preferential dividend amounting to twenty percent (20%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares (the Preferred Dividend).

The Shares shall be in registered form only.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- a share premium account (the Share Premium Account) for each class of Shares into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- a capital contribution account (the Capital Contribution Account) for each class of Shares into which any capital contributed by a shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 6, subject always to the provisions of the Shareholders Agreement.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

Any Share is freely transferable, subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders. Notwithstanding the foregoing, any resolution which conflicts with any Shareholders Agreement shall be null and void.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on May 27th of each year at 2.00 p.m. CET, at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each Class A Ordinary Share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law, by these Articles or by any Shareholders Agreement, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. In compliance with the provisions of any Shareholders Agreement any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the

previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Directors” and “Category B Directors”, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a pro tempore chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director of any category may be represented by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors, including at least the favourable vote of one Category A Director and one Category B Director.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors’ meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the board of directors.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles and to the provisions of any Shareholders Agreement

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the Shares have been subscribed and fully paid up in nominal value as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, prenamed	30,985 class A ordinary shares 15 class B preferred shares	EUR 30,985.- EUR 15.-
Total	31,000	EUR 31,000.-

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2015:

Category A Director:

- Mr. Laurent Forget, employee, born on June 22, 1972 in Amiens, France, having his professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B Directors:

- Mr. Michaël Madar, fund manager, born on January 3, 1973 in Paris, France, having his professional address at 35, Portman Square, W1H6LR London, United Kingdom; and

- Mr. James Lees, employee, born on January 31, 1978 in Belfast, United Kingdom, having his professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Ernst & Young, a société anonyme having its registered office at 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 47771 is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2015.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, sous le numéro B188404,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 26 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Smart Cable S.A. (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts) et par tout pacte de détenteur de titres qui serait entré en vigueur entre les actionnaires le cas échéant (un Pacte de Détenteur de Titres).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par:

- trente mille neuf cent quatre-vingt-cinq (30.985) actions ordinaires de catégorie A (les Actions Ordinaires de Catégorie A);

- quinze (15) actions préférentielles de catégorie B (les Actions Préférentielles de Catégorie B, et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions et individuellement, une Action)

toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement libérées.

Les Actions Préférentielles de Catégorie B sont des actions préférentielles qui ne donnent pas droit de vote à leur(s) détenteur(s). Le(s) détenteur(s) d'Actions Préférentielles de Catégorie B aura/auront le droit de recevoir un dividende annuel préférentiel et cumulatif payable avant toute autre distribution de dividendes. Chaque Actions Préférentielles de Catégorie B fera courir un dividende privilégié cumulatif annuel s'élevant à vingt pour cent (20%) de la valeur nominale des Actions Préférentielles de Catégorie B (le Dividende Préférentiel).

Les Actions sont exclusivement nominatives.

En plus du capital social, la Société a:

- un compte de prime d'émission (Compte de Prime d'Emission) pour chaque catégorie d'Action, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (un Compte d'Apport) pour chaque Classe d'Action sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 6, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Les Actions sont librement transmissibles, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires. Nonobstant les dispositions précédentes, toute décision qui entrerait en conflit avec tout Pacte de Détenteurs de Titres doit être considérée comme étant nulle et non avenue.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le 27 mai de chaque année à 14.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque Action Ordinaire de Catégorie A donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts ou par tout Pacte de Détenteur de Titres, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Conformément avec tout Pacte de Détenteur de Titres, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président pro tempore.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les Actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, prénommée	30.985 actions ordinaires de catégorie A 15 actions préférentielles de catégorie B	EUR 30.985,- EUR 15,-
Total	31.000	EUR 31.000,-

Le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

Administrateur de Catégorie A:

- M. Laurent Forget, salarié, né le 22 juin 1972 à Amiens, France, ayant son adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché;

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Michaël Madar, manager de fonds, né le 3 janvier 1973 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 35, Portman Square, W1H6LR Londres, Royaume-Uni; et

- M. James Lees, salarié, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Ernst & Young, une société anonyme ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B47771 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

3. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56195. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195452/467.

(140218261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Interior Art Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 176.711.

Les statuts coordonnés au 02 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196789/9.

(140219435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Sotogrande LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.084.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Orion IV European 1 S.à r.l., formerly known as Orion III European 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160707 ("Orion 1"),

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 27 November 2014.

2. Promontoria Holding 80 B.V., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in 3743 KN Baarn, The Netherlands, Oude Utrechtseweg 16, registered with the register of The Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register under number 58307419 0000 ("Promontoria 80"),

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 27 November 2014.

Orion 1 and Promontoria 80 are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Sotogrande Luxco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), formerly known as Orion IV European 24 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189084, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 October 2014 number 2781.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 25 November 2014 number 3541.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500.-) through the issue of one million three hundred thousand (1,300,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Shareholders take, and require the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500.-) through the issue of one million three hundred thousand (1,300,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind.

The one million three hundred thousand (1,300,000) new shares issued have been subscribed as follows:

- six hundred fifty thousand (650,000) shares have been subscribed by Orion 1, aforementioned, for the amount of sixty-four million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 64,776,837.50);

- six hundred fifty thousand (650,000) shares have been subscribed by Promontoria 80, aforementioned, for the amount of sixty-four million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 64,776,837.50).

The shares so subscribed by Orion 1 and Promontoria 80 have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of part of receivables of the aggregate amount of one hundred twenty-nine million five hundred fifty-three thousand six hundred seventy-five euro (EUR 129,553,675.-). Proof of the existence and the value of such contribution in kind has been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company signed on 27 November 2014.

The total contribution in the amount of one hundred twenty-nine million five hundred fifty-three thousand six hundred seventy-five euro (EUR 129,553,675.-) shall be allocated as follows:

- one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-) to the share capital of the Company; and
- one hundred twenty-eight million two hundred fifty-three thousand six hundred seventy-five euro (EUR 128,253,675.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million three hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 1,312,500.-), divided into one million three hundred twelve thousand five hundred (1,312,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Shares”).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1. Orion IV European 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160707, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Orion 1»),

ici représentée par Madame Xiaoshu Tang, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2014.

2. Promontoria Holding 80 B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises, ayant son siège social à Baarn, 3743 KN Baarn, Pays Bas, Oude Utrechtseweg 16, immatriculée sous le numéro 58307419 0000 (“Promontoria 80”),

ici représentée par Madame Xiaoshu Tang, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2014.

Orion 1 et Promontoria 80 sont ci-après dénommés les “Associés”.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les associées de Sotogrande Luxco S.à r.l. (ci-après la “Société”), précédemment dénommée Orion IV European 24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189084, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 octobre 2014 sous le numéro 2781.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 8 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 novembre 2014 numéro 3541.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.312.500,-) par l'émission d'un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, les Associés adoptent, et requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.312.500,-) par l'émission d'un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.

Les un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

- six cent cinquante mille (650.000) parts sociales ont été souscrites par Orion 1, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de soixante-quatre million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 64.776.837,50);

- six cent cinquante mille (650.000) parts sociales ont été souscrites par Promontoria 80, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de soixante-quatre million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 64.776.837,50).

Les parts sociales ainsi souscrites par Orion 1 et Promontoria 80 ont été intégralement payées par le biais d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cent vingt-neuf million cinq cent cinquante-trois mille six cent soixante-quinze euros (EUR 129.553.675,-). La preuve de l'existence et la valeur de cet apport en nature a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 27 novembre 2014.

L'apport global d'un montant de cent vingt-neuf million cinq cent cinquante-trois mille six cent soixante-quinze euros (EUR 129.553.675,-) est affecté comme suit:

- un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) au capital social de la Société; et

- cent vingt-huit million deux cent cinquante-trois mille six cent soixante-quinze euros (EUR 128.253.675,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à un million trois cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.312.500,-), divisé en un million trois cent douze mille cinq cent (1.312.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: X. Tang, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} 2014. REM/2014/2613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195458/161.

(140217683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.582.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.173.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of November,
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Ring) UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred British Pounds (GBP 1,797,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.173 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 2043 dated August 17, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 2, 2013, published in the Memorial, N° 3222 dated December 18, 2013.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million two hundred forty-one thousand seven hundred seventy-one British Pounds (GBP 10,241,771.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, notary's clerk, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 784,750.-) in order to bring the share capital from its present amount of one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred British Pounds (GBP 1.797.500.-) to two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 2,582,250.-) by way of the issuance of seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty (784,750) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. here above by a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considering itself duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 784,750.-) in order to bring the share capital from its present amount of one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred British Pounds (GBP 1.797.500.-), to two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 2,582,250.-) by way of the issuance of seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty (784,750) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for the seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty (784,750) new shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company in an aggregate amount of fifteen million six hundred ninety-five thousand British Pounds (GBP 15,695,000.-) (Receivable) to be allocated as follows:

- an amount of seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 784,750.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of fourteen million nine hundred ten thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 14,910,250.-) to the share premium account of the company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on 26 November, 2014, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

- “- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- the Sole Shareholder is solely entitled to Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- there exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that Receivable be transferred to him;
- according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- all formalities required in any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- the Receivable contributed to the Company is valued at fifteen million six hundred ninety-five thousand British Pounds (GBP 15,695,000.-), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Management Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 2,582,250.-), represented by two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty (2,582,250) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour de novembre,

par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Ring) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Luxembourg, disposant d'un capital social de un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 1.797.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.173 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2043, le 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 octobre 2013, publié au Mémorial numéro 3222, le 18 décembre 2013.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de dix millions deux cent quarante-et-un mille sept cent soixante-et-onze livres sterling (GBP 10.241.771,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 784.750,-) afin de le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 1.797.500,-), à un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 2.582.250,-) par voie de l'émission de sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante (784.750) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 784.750,-) afin de le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 1.797.500,-), à un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 2.582.250,-) par voie de l'émission de sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante (784.750) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce,

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire aux sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante (784.750) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société d'un montant total de quinze millions six cent quatre-vingt-quinze mille livres sterling (GBP 15.695.000,-) (la Créance) devant être affectée comme suit:

- un montant de sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 784.750,-) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de quatorze millions neuf cent dix mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 14.910.250,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis le 26 novembre 2014, par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Le Certificat de Gérance atteste essentiellement que:

- «- l'Associé Unique est le seul et véritable propriétaire de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- l'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et est autorisé à aliéner la Créance;
- la Créance n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, aucun droit à acquérir tout gage ou tout usufruit n'existe au titre de la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
- il n'existe aucun droit au titre duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
- selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- toutes les formalités requises au Royaume-Uni ou au sein de toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront accomplies dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, en ce qui concerne l'Associé Unique, seront obtenues conformément au droit de la juridiction de l'immatriculation de l'Associé Unique;
- la Créance apportée à la Société est estimée à quinze millions six cent quatre-vingt-quinze mille livres sterling (GBP 15.695.000,-), et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date de l'estimation;
- toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Le Certificat de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 2.582.250,-), représenté par deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante (2.582.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195606/228.

(140217325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

NGP IV Managers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.494,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.449.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh day of November,

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1.- InArena GmbH, a Swiss private limited liability company (GmbH), having its registered office at Hansmatt 32, 6370 Stans, Canton of Nidwalden, Switzerland and registered with the Canton of Nidwalden commerce registry under number CH-150.4.003.745-4,

here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2.- Mr. John E. Gardner, a United States of America citizen, born on 23 December 1961, in Ohio, USA, with address at 1545 Beach Street, San Francisco, CA 94123; USA;

here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3.- Mr. Paul J. Asel, a United States of America citizen, born on 27 March 1964, in Vermont, USA, with address at 300 North Cherry St., Falls Church, VA 22046, USA;

here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NGP IV Managers" (hereafter the "Company"). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to act as the managing general partner (associé gérant commandité) of NGP IV S.C.S. as well as of one or several other Luxembourg société en commandite par actions, société en commandite simple or société en commandite spéciale) in which it holds participations and/or shares.

3.2. In addition, the Company may hold, acquire, and as the case may be, dispose of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at sixteen thousand four hundred and ninety four US dollars (USD 16,494), represented by sixteen thousand four hundred and ninety four (16,494) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers (gérants) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board").

The Board shall be constituted of at least one class A manager (each a "Class A Manager") and one class B manager (each a "Class B Manager").

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the managers and meetings of the Board.

8.1. Powers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least a Class A Manager and a Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the Class A Manager and a majority of the vote of the Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Written resolutions signed by all the managers (the "Managers Written Resolutions"), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall be bound towards third parties in all matters whose value does not exceed ten thousand US dollars (USD 10,000) by the sole signature of one Class B Manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Written Resolutions") in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed

by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Written Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Written Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several external auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the statutory auditor(s), if any and external auditor(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and external auditor(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Thereupon the above-named parties have declare to subscribe to the total of sixteen thousand five hundred (16,494) shares having each a par value of one US dollar (USD 1) as follows:

1) InArena GmbH	5,498 shares
2) M. John E. Gardner	5,498 shares
3) M. Paul J. Asel	5,498 shares
Total:	16,494 shares

by a contribution in cash, so that the amount of sixteen thousand five hundred US dollars (USD 16,494) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The following person are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Bo Ilsoe, Danish citizen, born on 30 October 1964 in Copenhagen, Denmark, manager, with address at Chemin des Crêts 19, 1209 Genève, Switzerland.

Class B Manager:

- Nicolas Schreurs, Belgian citizen, born on 03 décembre 1970 in Knokke, Belgium, manager, with professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1 9, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1.- InArena GmbH, a société à responsabilité limitée de droit Suisse (GmbH), ayant son siège social à Hansmatt 32, 6370 Stans, Canton de Nidwalden, Suisse et immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Nidwalden sous le numéro CH-150.4.003.745-4,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2.- M. John E. Gardner, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, né le 23 décembre 1961, dans l'Ohio, USA, et résidant à 1545 Beach Street, San Francisco, CA 94123; USA;

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

3.- M. Paul J. Asel, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, né le 27 mars 1964, dans le Vermont, USA, et résidant à 300 North Cherry St., Falls Church, VA 22046, USA;

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "NGP IV Managers" (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'être désignée et d'agir en tant qu'associé-gérant commandité de NGP IV S.C.S. ainsi que d'une ou plusieurs autres société en commandite par actions, société en commandite simple ou société en commandite spéciale dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales.

3.2. La Société peut également prendre, et le cas échéant, la vendre/transférer, des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société

peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à seize mille quatre cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis (USD 16.494), représenté par seize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (16.494) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

Le Conseil doit être composé d'au moins un gérant de classe A (chacun un "Gérant A") et un gérant de classe B (chacun un "Gérant B").

Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs des gérants et réunion du Conseil.

8.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants A et à la majorité des voix des Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour tous les actes dont la valeur n'excède pas USD 10.000.- (dix mille dollars des Etats Unis) par la seule signature d'un Gérant B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Ecrites des Associés») si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Auditeurs.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les commissaires et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, les parties susmentionnées ont déclaré souscrire au total des seize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (16.494) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) comme suit:

1) InArena GmbH	5.498 parts sociales
2) M. John E. Gardner	5.498 parts sociales
3) M. Paul J. Asel	5.498 parts sociales
Total:	<u>16.494 parts sociales</u>

par un apport en numéraire d'un montant de seize mille quatre cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis (USD 16.494) de sorte que le montant de seize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (USD 16.494) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Bo Ilsoe, citoyen danois, né le 30 octobre 1964 à Copenhague, Danemark, gérant, résidant à Chemin des Crêts 19, 1209 Genève, Suisse.

Gérant B:

- Nicolas Schreurs, citoyen belge, né le 03 décembre 1970 à Knokke, Belgique, gérant, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} décembre 2014. Relation: LAC/2014/56743. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014195269/543.

(140217514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Factory 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.177.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «FACTORY 4 S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 13 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1527 du 27 juin 2013, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 177177.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 10 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2525 du 18 septembre 2014.

Le capital social de la société est de EUR 500.000.-, représenté par 5.000 actions, d'une valeur nominale de EUR 100.-, entièrement libérées,

La séance est ouverte à 8.00 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE ACTIONS (5.000), d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- Eur), représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que les procès-verbaux des Conseils d'Administration des sociétés concernées, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion inversée tel que publié au Mémorial C numéro 3186 du 31 octobre 2014, contenant absorption de la société anonyme dénommée «FITNESS EQUIPMENT S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2738 du 2 novembre 2013, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 180262.

2.- Transfert par la société absorbée la société anonyme dénommée «FITNESS EQUIPMENT S.A.», de tous ses avoirs et engagements à la société absorbante la société anonyme dénommée «FACTORY 4 S.A.».

3.- Décharge à accorder aux différents organes des sociétés.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

5.- Transfert de siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-1735 Luxembourg, 4-6, rue François Hogenberg et modification conséquente de l'article 3 des statuts de la société.

6.- Divers.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulièrement celles des articles 257 à 284 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion inversée établi suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 24 octobre 2014, soit au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion inversée.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme dénommée «FACTORY 4 S.A.», certifiant la dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré sur le projet de fusion inversée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion inversée du 24 octobre 2014 entre la société absorbée la société anonyme dénommée «FITNESS EQUIPMENT S.A.» et la société absorbante la société anonyme dénommée «FACTORY 4 S.A.», tel que ce projet de fusion inversée a été publié au Mémorial C numéro 3186 du 31 octobre 2014, et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion inversée a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 30 septembre 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que tous les actifs et passifs de la société absorbée la société anonyme dénommée «FITNESS EQUIPMENT S.A.» sont transférés sans exception ni réserve à la société absorbante la société anonyme dénommée «FACTORY 4 S.A.» avec effet au 30 septembre 2014.

L'assemblée générale déclare que les actionnaires de la société absorbée recevront les actions de la société absorbante au prorata des actions qu'ils possédaient dans la société absorbée sans augmentation de capital dans «FACTORY 4 S.A.»

L'assemblée générale déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée «FITNESS EQUIPMENT S.A.» ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée générale déclare que, depuis le 30 septembre 2014, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif n'a été réalisée en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société et s'engage à ce qu'il en soit également ainsi jusqu'à la réalisation définitive de la fusion inversée.

Un bilan établi au 30 septembre 2014 de la société absorbée demeurera annexée aux présentes.

En ce qui concerne la société absorbante, les apports au titre de la fusion inversée seront faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Régime fiscal

Déclarations - Impositions

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impôts sur le revenu et sur la fortune et toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion inversée, comme indiqué ci-après.

Impôts sur le revenu et sur la fortune

Les sociétés fusionnantes, sociétés anonymes de droit luxembourgeois, déclarent expressément placer leur fusion sous le régime fiscal d'exonération défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170, alinéa 2 L.I.R.

Dispositions diverses

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion inversée, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

191856

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la société absorbée la société anonyme dénommée «FITNESS EQUIPMENT S.A.» est dissoute sans liquidation, tout le patrimoine de la société absorbée qui est composé de tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante dénommée «FACTORY 4 S.A.».

L'assemblée générale constate que le projet de fusion inversée est approuvé par les deux sociétés et que par conséquent la fusion inversée est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres et pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée la société anonyme dénommée «FITNESS EQUIPMENT S.A.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-1735 Luxembourg, 4-6, rue François Hogenberg et modification conséquente de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

Constatations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombantes à la société en relation avec la présente fusion inversée.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à Luxembourg, et pour l'exécution des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: TALMAS, SCHWEIZER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/12/2014. Relation: EAC/2014/16606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/12/2014.

Référence de publication: 2014194953/138.

(140218375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Euromeca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.683.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196697/9.

(140219609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.
